

<b>Mar. 18 Sept. 18</b>	Marseille
<b>Durée</b>	1 jour
<b>Horaires</b>	9h - 17h
<b>Tarif</b>	500,00 € HT Adhérents 600,00 € TH Non adhérents * déjeuner inclus

<b>Entreprises</b>	Toute taille - activité de production ou de formulation
<b>Public</b>	Chargé de la réglementation, responsable transport , logistique, production, HSE
<b>Pré-requis</b>	Aucun

## Objectifs

Cette formation a pour but de permettre aux participants de :

- Apporter les bases pratiques nécessaires à la gestion du transport des marchandises dangereuses
- Répondre aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR & IMDG.

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

## Intervenants

- Giovanni Claude *Conseiller sécurité transport*
- Marie-Line Martos *Responsable Santé-Sécurité-Environnement & Transport, UIC Méditerranée*

## Programme

- La réglementation TMD
- Les classes de marchandises & règles de classification
- L'emballage et l'étiquetage des marchandises en colis
- Le transport des marchandises en citernes
- La documentation de transport
- Les équipements obligatoires des véhicules
- Les obligations de sécurité des intervenants dans le transport
- Les préconisations en matière de chargement / déchargement de marchandises dangereuses en colis et citernes
- Signalisation et placardage des engins de transport
- Le principe des quantités limitées
- Le principe des quantités exceptées
- L'exemption partielle du 1.1.3.6.
- Sensibilisation à la sûreté
- Récapitulatif des modalités générales d'expédition de marchandises dangereuses
- Le conseiller à la sécurité
- Protocole de chargement / déchargement